

ANNEE SCOLAIRE	/

# **DEMANDE D'INSCRIPTION A L'INTERNAT**

			L'ÉLÈVE	
NOM Prénom			e de la companya de l	N° téléphone portable élève
CLASSE				
		LE RESI	PONSABLE LÉGAL	
NOM Prénom				
Adresse	the second of the continuous of the second o			
TEL TEL	portable fixe			
@ Courriel			The state of the s	
DIMANCHE SOIR			DE TRANSPORT  N □ VOITURE □BUS  LUNDI MATIN	
DEPA	RT	ARRIVEE	DEPART	ADDUCE
DOMICILE		☐ LYCEE	DEPART	ARRIVEE  LYCEE
GARE (PRECISEZ)		☐ GARE	☐ GARE (PRECISEZ)	☐ GARE
☐ AUTRE (PRECISEZ)		☐ AUTRE(PRECISEZ)		
AUTORISAT	TION DE QUIT			OUR PERMANENT AU DOMICILE
ur toute absence	du dimanche	OUI N	ION (RAYER LA MENTION INU	TILE) ar TELEPHONE et ce à partir de
30 10 04 00 49	rsonne de cor	<b>DÉSIGNATION D</b> Infiance pouvant être sollicité	'UN CORRESPONDANT ée par l'établissement en cas d ème de santé, problème de di	de situation d'urgence
DM PRENOM		ADRESSE		
PERSONNEL				
N AVEC LA FAMILLE	E / L'ELEVE			
Je n'ai pas de disponible, e situation d'urg	t à me re	dant, je m'engage donc à endre disponible en ca	être <i>SIGNATURE</i> s de	



# Note d'information ADMISSION À L'INTERNAT

## L'internat du Lycée Emile Peytavin

- 1 L'internat, service rendu à l'élève, lui offre des conditions de travail personnel favorables à ses études.
- 2 L'admission à l'internat **n'est ni un droit, ni une obligation** et est valable pour la durée de l'année scolaire, sous réserve du respect du règlement.
- 3 L'internat est fermé du vendredi 8h30 au dimanche 20h30, durant les vacances scolaires et les jours fériés. La rentrée anticipée à l'internat est autorisée la veille au soir de la reprise des cours

#### Demande d'admission à l'internat

- La demande d'admission est à effectuer en fin d'année scolaire ou à la rentrée.
- L'admission à l'internat est effectuée dans la limite des places disponibles.
- Les demandes des lycéen(ne)s sont prioritaires sur celles des étudiant(e)s de BTS

#### Entrée à l'internat

- Première inscription : la présence d'un responsable légal (ou les deux) est INDISPENSABLE.
- Le jour de la rentrée, tout élève admis à l'internat doit avoir déposé son dossier d'inscription complet.
- Le dossier d'inscription peut être téléchargé sur le site Internet du lycée.
- Le règlement d'internat, téléchargeable sur le site du lycée, sera communiqué à vos enfants le jour de la rentrée

# **COMPOSITION DU TROUSSEAU OBLIGATOIRE POUR L'INTERNAT**

#### **❖ LITERIE**

- 1 drap housse,
- 1 housse de couette,
- 1 taie de traversin (le traversin est fourni par l'établissement),
- 1 couette pour lit de 90 cm.

## **\$LINGE ET VETEMENTS**

- Des vêtements et sous-vêtements de rechange pour la semaine,
- Une paire de chaussons, claquettes, tongs, ...
- Des serviettes et des gants de toilette,
- Le linge sale doit être ramassé et revenir à la maison tous les week-ends pour être lavé.

### **<b>\***MATÉRIEL

- Un sac de voyage ou une valise,
- Deux cadenas solides pour l'armoire et le bureau,
- Nécessaire de toilette : savon, shampoing, brosse à dent, dentifrice, ...
- Les armoires et valises doivent être fermées par des cadenas adaptés.

Pour des questions évidentes d'éducation et de sécurité, les chambres et locaux de l'internat doivent être parfaitement rangés :

- aucun effet ne doit rester en dehors des armoires ou des valises,
- rien ne peut entraver les passages et circulations,
- les lits doivent être faits chaque matin avant de quitter la chambre : couette tirée et bien rabattue sur le lit, oreiller à sa place, valise posée au pied du lit pour faciliter les opérations de nettoyage, rien au sol.

L'introduction de nourriture est strictement interdite dans les locaux de l'internat. Toutefois, l'apport de goûters, biscuits ou autres friandises est toléré, mais à cette seule condition que ces denrées soient stockées dans des boîtes hermétiquement fermées, faute de quoi elles seraient confisquées.

Les élèves ne sont pas autorisés à amener des appareils électriques de type chauffage, ni des multiprises pour des raisons de sécurité.

Les ordinateurs portables, lecteurs MP3, mini consoles de jeux ne sont pas indispensables à la vie à l'internat mais peuvent l'agrémenter. À l'heure du coucher, ces objets doivent impérativement être éteints et éventuellement remis aux assistants d'éducation.

Cependant, l'utilisation et la conservation de ce type de matériel est placée sous la pleine et entière responsabilité de l'élève y compris en cas de vol. L'établissement ne pourra pas être tenu pour responsable. Les élèves sont invités à la plus grande vigilance lorsqu'ils amènent ce type de matériel à l'internat.

Des précisions supplémentaires pourront être apportées aux jeunes au moment de la rentrée.